



Nos prestations d'assurance

Frais d'annulation

Nous prenons en charge vos frais d'annulation si vous devez renoncer à votre voyage suite, entre autres, à:

- maladie grave, accident ou décès
- absence de la personne de remplacement au poste de travail
- grave atteinte de vos biens à votre domicile causée par un événement naturel
- embauche imprévue
- licenciement par l'employeur

Même les frais supplémentaires dus au début du voyage retardé sont pris en charge si vous ne pouvez pas entreprendre votre voyage à la date prévue.

Aide SOS

Votre protection d'assurance mondiale pour les incidents de voyage, car partout vous avez besoin d'une aide professionnelle.

- helpline gratuite 24 heures sur 24
- transport d'urgence au lieu de domicile (couverture illimitée!)
- recherche et sauvetage
- blocage des téléphones portables et des cartes de crédit
- les frais supplémentaires nécessités par un voyage de retour non prévu
- la partie non utilisée de l'arrangement si le voyage doit être interrompu
- visite à l'hôpital à l'étranger par une personne proche
- avance de frais en cas d'hospitalisation à l'étranger

En cas de problème, veuillez toujours appeler notre centrale d'alarme: **+41 848 801 803**.



Protection loisirs

L'extension parfaite de votre assurance annuelle pour vos loisirs. Vous profitez d'une couverture d'assurance pour les billets de concert, abonnements de ski, frais d'inscription pour un événement sportif, randonnées sans nuitée, etc. jusqu'au maximum CHF 500.- par personne.

Bagages pendant le transport

Aussi longtemps que vos bagages personnels (à l'exception des objets de prix ou souvenirs) se trouvent sous la garde d'une entreprise de transport, ils sont assurés contre la perte, l'endommagement ou le retard jusqu'au maximum CHF 1000.-.

Accident d'aviation

Assurance de capital en cas de décès ou d'invalidité suite à un accident subi en qualité de passager d'un avion, jusqu'au maximum CHF 250 000.- par personne.

Voyage de remplacement

Au cas où vous devez être rapatrié de vos vacances sous surveillance médicale, vous avez droit à un voyage de remplacement jusqu'au maximum CHF 5000.-.

Aide SOS au domicile

Si, en route, vous vous rendez compte qu'à la maison la porte n'est pas fermée à clé, les plaques de cuisson sont restées sous tension ou le chat est enrhumé, ne vous inquiétez pas. Appelez notre centrale d'alarme et nous organisons l'aide nécessaire.

Informations

Le détail des prestations et les exclusions de couvertures sont définis sur la police d'assurance et dans les Conditions générales d'assurance (CGA) de l'EUROPÉENNE Assurances Voyages SA, tous les cas déterminantes.

Cas de sinistre

Afin de vous fournir le meilleur service **en cas d'urgence**, veuillez toujours vous adresser à notre **centrale d'alarme +41 848 801 803**. Le **numéro vert +800 8001 8003** ne fonctionne pas depuis tous les pays.

Conseil: pour recevoir rapidement le règlement de votre sinistre, n'hésitez pas à nous envoyer le plus possible de documents et d'informations nécessaires au traitement de votre dossier.

Pour les cas d'annulation supérieurs à CHF 10 000.- par personne individuelle, une franchise supplémentaire de 10% sur la partie dépassant ce montant est à la charge de la personne assurée. Pour une famille, cette même franchise s'élève à 20% à partir d'un montant de sinistre de CHF 20 000.-.

Pour les personnes domiciliées à l'étranger, il existe en complément une franchise générale de 10% par événement, mais au minimum CHF 200.-.

Juridique

L'assureur est, selon les Conditions générales d'assurance (CGA), l'EUROPÉENNE Assurances Voyages SA avec siège à Bâle. Coop Protection Juridique ayant son siège à Aarau se charge de la protection juridique voyage.

Le début et l'expiration du contrat d'assurance, les risques et les prestations assurés ainsi que les primes ressortent du formulaire de demande, de la police d'assurance et des CGA correspondantes. Les CGA et les dispositions légales informent sur les principes de paiement et de remboursement des primes ainsi que sur les autres obligations du preneur d'assurance.

Le traitement des données sert à l'exécution d'opérations d'assurance ainsi que de toutes les opérations accessoires. Elles sont saisies, traitées, stockées et effacées selon les prescriptions légales, mais peuvent être transmises à des réassureurs, à des offices publics, à des compagnies et à des institutions d'assurance, aux systèmes d'information centraux des compagnies d'assurance ainsi qu'à d'autres intervenants.

IBK PROMOTION S.à.r.l.

Agence immobilière • Gérance • Courtage • Assurances

Rue du Clos 22 / Case postale 14 • 1800 VEVEY 2 • Tél. 021 971 12 62

Mobile 079 589 00 91 • Fax 021 971 13 25

info@ibk-promotion.ch • www.ibk-promotion.ch